

Règlement Trails de la Vanoise 2023

Organisation

Sibo Conseil, organise les Trails de la Vanoise 2023 : le Trail de l'Inuit (21 janvier 2023), le Vanoise Expérience Trail (29 Juin au 2 Juillet 2023), le Week-end Tour des Glaciers de la Vanoise (1 et 2 Juillet 2023), la Trace du bouquetin (30 juillet 2023).

Conditions d'admission

Les courses sont réservées aux coureurs entraînés aux trails de montagne, en bonne condition physique et aptes à courir seuls pendant plusieurs heures en autonomie sur des sentiers escarpés, à plus de 2000m d'altitude.

Il est obligatoire d'être en possession d'une assurance couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement (notamment pour une intervention hélicoptérée).

Il est interdit d'échanger, de vendre, de donner son dossard. Il est également interdit de courir en parallèle d'une des courses sans dossard.

Annulation et remboursement

Uniquement pour raisons médicales, à justifier par un certificat médical, le coureur pourra bénéficier d'un avoir sur une inscription d'un Trails de la Vanoise (hors Tour des Glaciers de la Vanoise).

Pour en bénéficier, la demande devra être adressée par mail à s.bonnet@siboconseil.fr par courrier à : « **SiBo Conseil, 665 Route de la Combe, 38560 Jarrie** » **au plus tard 1 mois avant la course.**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (canicule, terrorisme, interdiction de la préfecture etc....)

Mise hors course

Tout participant pourra être exclu par le Comité de course si celui-ci juge l'attitude du coureur inappropriée ou contraire à l'éthique de la course, et en particulier :

- Absence ou falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Refus de se faire examiner par un médecin ou un secouriste
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritrus)
- Dépassement du temps maximal autorisé aux postes de contrôles

Éthique et environnement

Les Trails de la Vanoise se déroulent dans un cadre préservé, en périphérie et au cœur du Parc national de la Vanoise. Les nuisances sonores devront être limitées et tout coureur vu en train de jeter des déchets, de couper des sentiers sera disqualifié.

Assurance

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve. Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. **Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré.** La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

Sécurité

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison avec le PC course. Des équipes médicales seront présentes sur le parcours. Les médecins, les secouristes et les bénévoles officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur un parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier les barrières horaires.

Contrôle-Abandon

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité et de sécurité de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Classements et récompenses

Des récompenses sont attribuées aux 5 premiers des classements scratch hommes et femmes. Le premier de chaque catégorie est récompensé **(si au moins 10 coureurs dans la catégorie)**

Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Conditions d'admission

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. **Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical**

- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les courses « virtuelles » chronométrées ou un classement est réalisé, ces dernières sont assimilées à une compétition et les dispositions vis-à-vis des certificats médicaux ou licences sont identiques aux compétitions classiques.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de

délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. **Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin**, que ce dernier soit ou Réglementation running – Applicable au 1 Page 13/48 er septembre 2022 non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à **la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Réglementation FFA

Les Trails de la Vanoise se dérouleront en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

Règlement Trail « Tour des Glaciers de la VANOISE »

Dimanche 2 juillet 2023

Limite : 600 Coureurs

Le Tour des Glaciers de la Vanoise est ouvert à toute personne née en 2003 et avant (catégorie « Espoir » de la Fédération Française d'Athlétisme).

Inscriptions

Tarif : 80€

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).

Remise des dossards et briefing

Les dossards seront remis le samedi 01 juillet 2023 de 9h à 17h à la Salle Polyvalente de Pralognan. Afin de fluidifier le retrait, des rendez-vous seront proposés.

Aucun dossard ne sera remis si le dossier n'est pas en conformité à la veille de la course. Aucune inscription ne pourra être effectuée le jour de la course.

Briefing OBLIGATOIRE

à 18h00, place de la Mairie de Pralognan (Repli à la Patinoire si pluie) ou en distanciel (vidéo)

Information parcours

- ✓ Départ et arrivée : Place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- ✓ Heure de départ : 4h00
- ✓ Distance : 73km | Dénivelé : 3800m D+
- ✓ Altitude min : 1410m | Altitude max : 2796m
- ✓ Temps limite de course : 17h (soit 21h le dimanche soir)
- ✓ Nombre de coureurs maxi : 600

Ravitaillements solides et liquides et 3 barrières horaires

- ✓ Le refuge de la Vanoise (km 7), ravitaillement, barrière horaire à 6h00 (retour à pied au village),
- ✓ Le refuge de l'Arpont (km 21), ravitaillement, barrière horaire à 9h00 (retour à pied Plan Sec ou Pralognan)
- ✓ Le refuge de Plan Sec (km 36), ravitaillement, barrière horaire à 13h00 (retour station par bus),
- ✓ Le refuge de l'Orgère (km 50), ravitaillement, barrière horaire à 15h00 (retour station par bus),
- ✓ Le refuge de Pecllet Polset (km 58), ravitaillement.

Tout coureur hors délais aux barrières horaires sera arrêté, rapatrié et mis hors classement. L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Équipement obligatoire

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau d'1 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Sifflet
- ✓ Lampe frontale
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Veste imperméable
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course
- ✓ Masque Chirurgical (si Covid ou autres épidémies)

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails de la Vanoise ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

Liste d'attente pour le TGV

Une fois la limite d'inscription atteinte, vous aurez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'attente.

Règlement TRAIL « Pralovuduciel »

Dimanche 02 juillet 2023

Limite coureurs : 500

Le Trail ***Pralognan VuduCiel*** est ouvert à toute personne née en 2003 et avant (catégorie « Espoir » de la Fédération Française d'Athlétisme).

Inscriptions

Tarif : 30€.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).

Remise des dossards et briefing

Les dossards seront remis le samedi 01 juillet 2023 de 9h à 17h et le dimanche 02 juillet de 5h à 5h30 à la Salle Polyvalente de Pralognan-la-Vanoise.

Un briefing OBLIGATOIRE aura lieu 15min avant le départ de la course dans l'aire de départ.

Information parcours

- ✓ Départ et arrivée : Place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- ✓ Heure de départ : 6h00
- ✓ Distance : 30km | Dénivelé : 1750m +
- ✓ Altitude min : 1410m | Altitude max : 2680m

Ravitaillements et barrières horaires

- ✓ Refuge du Roc de la Pêche (km 9), ravitaillement liquide, barrière horaire à 9h15 (retour à pied au village),
- ✓ Le Col des Saulces (km 15), ravitaillement liquide et solide, barrière horaire à 11h30 (retour à pied

SiBo Conseil: 665 Route de la Combe 38560 Jarrie _ Tél : 06 95 13 10 67 _ Mail : s.bonnet@siboconseil.com

www.sibotrails.com

- au village).
- ✓ La Montagne (km 25), ravitaillement liquide.

Tout coureur hors délais aux barrières horaires sera arrêté et mis hors classement. L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Équipement obligatoire

- Gobelet réutilisable
- Réserve d'eau 1 litre minimum
- Réserve alimentaire
- Couverture de survie
- Coupe-vent imperméable (selon conditions météorologiques)
- Téléphone portable
- Bâtons autorisés tout le long de la course
- Masque chirurgical (si covid ou autres épidémies)

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails de la Vanoise ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

Règlement TRAIL « Le Tour de l'Aiguille de la Vanoise »

Dimanche 02 juillet 2023

Limite : 300 Coureurs

Le **Tour de l'Aiguille de la Vanoise** est ouvert à toute personne née en 2003 et avant (catégorie « Espoir » de la Fédération Française d'Athlétisme)

Inscriptions

Tarif : 20€

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).

Remise des dossards et briefing

Les dossards seront remis le samedi 01 juillet 2023 de 9h à 17h et le dimanche 02 juillet de 6h00 à 7h30 à la Salle Polyvalente de Pralognan.

Un briefing OBLIGATOIRE aura lieu 15min avant le départ de la course.

Parcours

- ✓ Départ et arrivée : Place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- ✓ Heure de départ : 8h00
- ✓ Distance : 15km | Dénivelé : 1100m+
- ✓ Altitude min : 1410m | Altitude max : 2510m

Ravitaillement

Km 7 : Refuge de la Vanoise, ravitaillement liquide et solide

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, bénévoles ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Equipement obligatoire

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau 0,50 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Coupe-vent imperméable (selon conditions météorologiques)
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Masque chirurgical (si Covid ou autres épidémies)

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails de la Vanoise ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

La Randonnée en 2 jours « Tour des Glaciers de la Vanoise » 01 et 02 juillet 2023

La Rando TGV est la solution idéale pour découvrir les paysages magnifiques entre Tarentaise et Maurienne en faisant le tour complet des Glaciers de la Vanoise. Une randonnée sur 2 jours avec nuit en refuge, au cœur du Parc national de la Vanoise. Cette marche sportive est ouverte à toute personne, homme ou femme, âgée de plus de 20 ans le jour de l'épreuve, licenciée ou non. Elle s'adresse aux bons marcheurs, en bonne conditions physiques et aptes à la pratique de sentiers escarpés. La randonnée de 73 km pour 3800m D+, non chronométrée sera encadrée par des professionnels, et elle emprunte en 2 jours le même parcours que le trail du Tour des Glaciers de la Vanoise. Le départ et l'arrivée sont fixés à Pralognan-la-Vanoise.

Matériel à prévoir

- Chaussure de randonnée crantée et montantes ou basquets de montagne (de trail),
- Casquette et/ou chapeau,
- Lunettes de soleil,
- Sac à dos contenance moyenne (30-40 litres),
- Coupe-vent imperméable et/ou petite veste polaire,
- Gourde,
- Crème solaire,
- Vêtements de rechange,
- Petit nécessaire de toilette,
- Pharmacie personnelle (soins des pieds, paracétamol, décontractant),
- Bâtons de marche,
- Appareil photo,
- Fond de sac (petit bonnet, gants, lampe frontale, quelques euros..)
- Pantalon léger, short,

- Vivre de course perso (barres, fruits secs), eau,
- Masque chirurgical (si Covid ou autres épidémies)

Pour le reste, A ADAPTER en fonction de la météo et des besoins de chacun, avoir le nécessaire pour 2 jours, mais quand même privilégier la légèreté !

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails de la Vanoise ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

Inscriptions

210€ par personne pour les deux jours.

Le séjour est vendu par la Centrale de Réservation de Pralognan la Vanoise

- Encadrement par des accompagnateurs de moyenne montagne
- Demi-pension au refuge de Plan Sec
- Panier repas du dimanche
- Ravitaillements le dimanche
- Cadeau de bienvenue (identique à celui des Trails)

Aspects Techniques

- Départ prévu : le samedi 01 juillet 2023 à 4h de Pralognan-la-Vanoise
- Rendez-vous : Salle polyvalente de Pralognan-la-Vanoise
- Déroulement des deux jours : Selon le nombre de participants, des groupes de niveaux seront établis par les accompagnateurs.
- Les participants ont accès aux ravitaillements du TGV le dimanche
- Cette randonnée 2 jours est sous l'entière responsabilité du bureau des Guides de la Vanoise.

Parcours

Identique à celui du Trail du TGV : 73km | 3800m D+

(1^{er} jour = 38km | 2200m D+, 2^e jour = 35km | 1600m D+)

Mesures COVID (si besoin)

- Masque obligatoire lors du retrait des dossards mais aussi lors de la course si les conditions sanitaires l'exigent (départ et zone de ravito).
- Les dossiers doivent être complets pour que les dossards puissent être remis.
- Les secouristes prendront votre température lors du retrait des dossards. Si les secouristes jugent d'une inaptitude physique liée à une forte température, vous ne pourrez pas prendre le départ de votre course.
- Aucune inscription sur place le jour de la course.
- Si les conditions sanitaires l'exigent, l'organisation fera des départs en vague.
- Si la FFA, Préfecture et/ou une Mairie ne donnent pas leur autorisation, la course ne pourra être

SiBo Conseil: 665 Route de la Combe 38560 Jarrie _ Tél : 06 95 13 10 67 _ Mail : s.bonnet@siboconseil.com

www.sibotrails.com

maintenue et votre inscription sera automatiquement reportée pour l'édition 2024.

- Exceptionnellement, le briefing d'avant course se fera par Facebook live. Chaque coureur aura reçu le road book et toutes les infos liées à sa course (parcours, secours, PNV etc...)
- Sur les ravitaillements, des mesures seront prises afin d'éviter tout contact entre coureur et bénévole.
- Il n'y aura pas de cérémonie de remise des prix. Les prix seront remis dès l'arrivée des coureurs.
- Cette liste est non exhaustive et pourra être modifiée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.